

20 juin 2000

00.340

### **Question Damien Cottier**

#### **A quoi servent les numéros?**

Lors d'élections, chaque candidat porte un numéro qui est mentionné sur sa liste.

Or, on constate qu'un électeur, qui, voulant biffer la personne, ne biffe que son numéro ou, voulant ajouter ce candidat sur un bulletin, n'inscrit que son numéro, voit son choix annulé, car l'inscription ou le biffage du seul numéro n'est pas considéré comme valable.

Il y a là un léger malaise, car la volonté de l'électeur est claire mais son choix n'est pas pris en considération.

En conséquence, ne vaudrait-il pas mieux supprimer les numéros (qui sont utiles uniquement aux membres du bureau de dépouillement) ou alors opter pour une pratique plus large concernant la prise en compte de ces numéros?

Qu'en pense le Conseil d'Etat?